

1965, ce n'est pas parce que nous contestions les décisions de la majorité, mais parce que nous étions persuadés de l'existence d'autres facteurs, qui devaient en toute justice être consignés, d'après les éléments de preuve dont nous disposions à l'époque. Bref, nous n'avons pas à nous excuser auprès de nos partenaires de la Commission, pour la façon dont nous nous sommes acquittés de nos fonctions au sein de la Commission.

Autant que je sache, par exemple — et cela n'est pas une critique mais la pure vérité — pas une seule fois nos collègues polonais au sein de la Commission n'ont voulu admettre une violation imputée au Vietnam du Nord et ils ont même fréquemment refusé de participer à une enquête qui aurait prouvé qu'une violation s'était produite. On constatera pourtant que le Canada, en qualité de membre de la Commission, n'a pas hésité, au besoin, à critiquer l'activité du gouvernement du Sud. La Commission n'a nullement l'autorité de critiquer un État non signataire de l'Accord de Genève mais il a pris position sans équivoque comme le prouve le rapport de la Commission en 1962.

Pour ce qui est de l'envoi de troupes canadiennes au Vietnam, nous avons dit aussi nettement que possible qu'à nos yeux, il y aurait incompatibilité entre une pareille initiative et nos responsabilités à titre de membre de la Commission internationale de surveillance au Vietnam. Cet argument est loin d'être futile comme certains l'ont laissé entendre. L'Accord de Genève sur le cessez-le-feu, que la Commission est chargée de faire respecter, interdit formellement l'envoi de forces militaires au Vietnam, dans un camp ou dans l'autre. Il ne conviendrait guère qu'une des puissances à laquelle on a confié l'application de cette entente, encourage un des pays signataires à violer les termes de l'accord. Toute autre attitude de notre part diminuerait assurément notre aptitude à assurer le maintien de la paix non seulement dans cette région mais d'une façon plus générale, dans d'autres secteurs. J'estime que nous pouvons tous être fiers des réalisations du Canada dans ce domaine d'activité internationale et je crois qu'il est impérieux, dans l'intérêt du maintien de la paix internationale, de ne pas risquer nos chances de participer d'une façon significative à cette œuvre.

Cependant, en dépit de la participation du Canada à la Commission, l'attitude du gouvernement — je l'ai indiqué déjà deux fois à la Chambre et le premier ministre l'a réaffirmé l'autre jour — est la suivante: il n'a nullement l'intention de recommander l'envoi de troupes canadiennes en Asie à moins que ce ne soit pour s'acquitter d'une obligation en vertu de la Charte des Nations Unies.

Voici mon point suivant. Notre politique visait à faire passer le conflit actuel des champs de bataille à la table des négociations. Tels ont toujours été notre attitude et notre objectif. Nous l'avons exprimé sans équivoque et le premier ministre l'a encore déclaré l'autre jour, lorsqu'il a dit que nous ne considérons pas le conflit actuel comme pouvant être réglé par voie militaire seulement. Nous avons saisi toutes les occasions pour sonder la possibilité de paix, et c'est évidemment ce que nous faisons en ce moment. Nous avons proposé un arrêt des bombardements du Vietnam du Nord en avril dernier, non en escomptant des con-